



DISPOSITIF PREVENTION - Màj 08/10/23

Accessibilité aux personnes handicapées :
nous contacter

OBJECTIF DE LA FORMATION

Mettre en œuvre une démarche d'évaluation des risques professionnels
Proposer des actions de prévention adaptées. Elaborer et participer à la mise en œuvre du Plan d'Actions Santé et Sécurité de l'entreprise

COMPETENCES DEVELOPPEES

Être capable de rédiger et mettre à jour le document unique d'évaluation des risques

Public :

Tout salarié. Pas de pré-requis.

Durée et modalité : 2 jours – 14 heures

Organisation : 10 stagiaires maximum (inter ou intra).

Moyens : salle de formation.

Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels

Moyens pédagogiques : méthode participative, associant de nombreux exercices pratiques et des apports théoriques

Evaluation de la formation :

Recueil personnalisé des attentes.

L'évaluation de la qualité de formation se fait tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés

Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Évaluation à chaud et à froid

EVALUATION DES RISQUES : CONSTRUIRE ET REALISER LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES - DUERP

Cette formation-action permet de répondre aux obligations de l'employeur de mettre en place le DUERP, obligatoire dès le premier salarié (Décret du 5 novembre 2001 (n° 2001-1016)). A l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de rédiger et mettre à jour le document unique d'évaluation des risques.

CONTENU DE LA FORMATION

- 1) Introduction à l'évaluation des risques professionnels :
Contexte juridique et réglementaire / Enjeux,
Acteurs internes et externes / Vocabulaire prévention
Notion de pénibilité au travail : les postes concernés.
- 2) Mise en œuvre de l'évaluation :
Choisir le périmètre de l'évaluation
Préparer l'analyse en amont : recueil de données clés.
Organiser les groupes de travail et l'analyse/observations terrain.
Identifier les différents dangers et les risques.
Estimer et hiérarchiser les risques bruts : évaluation de la gravité, de la fréquence et/ou probabilité d'apparition du danger.
Prendre en compte les moyens de maîtrise des risques existants. Classer les risques
- 3) Rédiger son DUERP et son programme de prévention :
Se fixer des objectifs mesurables
Réduire la probabilité d'apparition en agissant sur les causes racines.
Réduire la gravité par des actions de protection.
Formaliser le plan : planifier les actions, clarifier les responsabilités.
Rédiger son DUERP : simple, informatique, partagé.
- 4) Faire vivre son DUERP. Suivre les actions décidées
Faire de cette évaluation des risques, un outil de pilotage.
Mettre à jour l'évaluation des risques par les audits, visites sécurité, accidents et des évolutions d'activités.
Partager l'information avec les équipes ; animer la prévention sur le terrain.

Votre contact, Sybille Treard au 06 45 84 39 81